

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DOCUMENT 2 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (2020)



SOMMAIRE

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	P.3
LE PÉRIMÈTRE	P.3
LES MISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	P.4
LE TERRITOIRE ET SES ENGAGEMENTS	P.5
LA DÉMARCHE GLOBALE	P.5
LE CODEC	P.5
LES ACTIONS ET LEURS RÉSULTATS	P.5
LES ENGAGEMENTS A VENIR	P.8
LES MODALITÉS DE COLLECTE	P.9
LES OMA	P.9
AUTRES COLLECTES	P.10
LES DÉCHÈTERIES	P.11
LES LOCALISATIONS	P.11
LES CONDITIONS D'ACCÈS	P.11
LES FILIÈRES DE VALORISATION	P.12
LES ISDI	P.12
LES PROFESSIONNELS	P.13
LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE	P.13
LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ET LA CC	P.14
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET LES PROFESSIONNELS	P.15
LES TONNAGES	P.16
LES ORDURES MÉNAGÈRES	P.16
LA COLLECTE SÉLECTIVE	P.17
LES DÉCHÈTERIES	P.18
LES PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS	P.22
LES OMA/DMA	P.22
L'OPTIMISATION ET L'HARMONISATION DU SERVICE DÉCHETS	P.23
LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS	P.24
LES DÉPENSES	P.24
LES RECETTES	P.25
LE COUT DES SERVICES	P.27
LA CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES	P.28
LES CATÉGORIES PRINCIPALES	P.28
LES DÉCHETS COMPOSTABLES	P.29
LES DÉCHETS RECYCLABLES	P.29
LES DÉCHETS DÉTOURNABLES	P.29
LES DÉCHETS RÉSIDUELS	P.30
LA SYNTHÈSE	P.30

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE PÉRIMÈTRE

La communauté de communes est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté cantonale de Celles-sur-Belle, des communautés de communes Cœur du Poitou, du Mellois, et Val de Boutonne, du syndicat mixte du pays Mellois, du syndicat Mellois des piscines, du syndicat SICTOM de Loubeau. Le 1^{er} janvier 2018, le syndicat d'assainissement du Mellois fusionne avec la communauté de communes.

Communes nouvelles
de la communauté de communes
Mellois en Poitou
au 1^{er} janvier 2019



- 62 communes au 1^{er} janv. 2019
- 107 conseillers communautaires
- 1 000 conseillers municipaux
- 49 861 habitants
- 1 289 km²
- 38,5 habitants/km²

ÉLÉMENTS A RETENIR

Nombre de conseillers communautaires important

Renouvellement des élus en 2020

Beaucoup de communes et de conseillers municipaux

LES MISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

La communauté de communes Mellois en Poitou regroupe 62 communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Cet échelon administratif a pour objectif d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité. Elle exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences de trois niveaux : obligatoires, optionnelles et facultatives.



L'exercice de certaines d'entre elles peut permettre le développement d'actions en lien avec les thématiques du PLPDMA.

ÉLÉMENTS A RETENIR
Compétence Actions de développement économique (CO)
Compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés (CO)
Compétence Protection et mise en valeur de l'environnement (COP)
Compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
Compétence Petite enfance, enfance, jeunesse (CF)
Compétence TAP et restauration scolaire (CF)

LE TERRITOIRE ET SES ENGAGEMENTS

LA DÉMARCHE GLOBALE



LE CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les objectifs contractuels du CODEC Communauté de communes du 01/01/2018 au 31/12/2020 étaient :

- -10% de déchets ménagers et assimilés (tonnages de référence : tonnage 2015)
- 49,5 % de taux de valorisation
- Mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA)

Pour répondre aux objectifs du CODEC, la communauté de communes du Mellois en Poitou a recruté un animateur prévention déchets pour mener des actions de prévention et de réduction des déchets.

LES ACTIONS ET LEURS RÉSULTATS



Déchets verts

Compostage

Des composteurs sont en vente à moindre coût sur le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou. Ils sont soit à retirer à la direction soit livrés au domicile des particuliers demandeurs.

→ 371 composteurs ont été vendus en 2 ans

→ 327 usagers ont été sensibilisés lors de la vente

Depuis 2018, les actions de sensibilisation sur le compostage se sont développées avec l'arrivée d'un agent de proximité en charge de la promotion du compostage.



Un guide du compostage a été créé et des animations, notamment durant la semaine Tous au Compost et semaine Tous au Compost.

→ 130 scolaires ont été sensibilisés lors d'animations

Broyage

Trois broyeurs sont proposés à la location aux particuliers du territoire en priorité et aux communes.

→ 218 jours d'utilisation en 2 ans

Gestion différenciée

Un groupe de travail s'est réuni pour planifier les actions à venir.

- Un état des lieux des espaces verts de la CC a été réalisé.
- Un plan d'action doit être planifié.



L'éco-exemplarité

Dans les structures collectives

Création d'une charte de partenariat de réduction et de valorisation des déchets ayant pour objectif d'accompagner les écoles et autres structures collectives dans la limitation de production de leurs déchets et d'augmenter le taux de valorisation des déchets.

A ce jour :

- 5 écoles et 1 EHPAD ont adhéré à cette charte.
- 171 enfants ont été sensibilisés sur le tri sélectif et le compostage.
- 110 personnels de l'EHPAD ont été sensibilisés au tri sélectif.
- 3 journées "nettoyons la nature" ont été organisées.



Dans les directions de la communauté de communes

La direction de la prévention et la gestion des déchets souhaite échanger avec toutes les directions de la communauté de communes pour connaître leurs pratiques en matière de gestion des déchets et proposer des actions de sensibilisation, de réduction et de valorisation des déchets.

En 2019, 5 directions ont été rencontrées, soit 60 agents de la collectivité de sensibilisés.

Des actions vont être mises en place au cours de l'année 2020.

La dématérialisation des documents internes se développe aussi depuis 2019 avec la mise en place de logiciels qui assurent la dématérialisation des documents administratifs, le circuit de signature électronique.

Plusieurs directions (finances, ressources humaines) sont directement impactées dans la réduction de papier de diffusion avec la mise en place de logiciels qui assurent la dématérialisation des documents et la diffusion électronique en format PDF.

Le bureau des assemblées est passé à la dématérialisation de document en 2018. Le nombre de copies évitées est de 80 %.

Commande publique – Achat publique responsable

- Organisation d'un séminaire sur la commande publique.
- Participation à la journée de restitution des marchés publics des fournitures de bureaux et scolaires organisée par le réseau RESECO.



Stop pub

En 2 ans, 1800 autocollants STOP PUB ont été distribués sur le territoire.



Communication

L'arrivée de l'agent de proximité en novembre 2018, la communauté de communes a relancé la communication autour de l'économie circulaire, notamment en porte à porte.

- 560 personnes sensibilisées aux consignes de tri lors du porte à porte,
- 679 personnes sensibilisés lors d'animations et 261 lors des visites

- 1 294 avis de passage déposés
- 21 048 guides du tri distribués.
- 654 guides du compostage distribués.
- 42 guides du jardinage au naturel distribués.
- 418 personnes ont accepté de recevoir la newsletter.

Eco-manifestation

→ En 2019, 32 associations ont fait la demande de mise à disposition de bacs de collecte pour l'organisation de leur manifestation.

Pour aller plus loin dans la prévention et la réduction des déchets, la communauté de communes a réalisé un guide « éco-manifestation » à destination des associations proposant davantage d'accompagnement qui va être distribué à l'ensemble des associations du territoire.

Semaine européenne de réduction des déchets

Edition 2019 :

Atelier compostage : 20 enfants sensibilisés.

Atelier réemploi d'objets : 10 enfants sensibilisés – 20 personnes sensibilisées – 5 objets réparés

Conférence sur la réduction des déchets au sein d'un collège : 30 personnes sensibilisées – 10 scolaires sensibilisés

Edition 2020 : reportée à la suite du confinement



Réemploi / réparation

Contenants de récupération en déchèteries

- Groupe de travail composé de 5 associations.
- Validation d'un plan d'actions consistant en la mise en place de contenants de récupération dans certaines déchèteries en commission environnement.
- Validation des conventions types par le service juridique.

Café réparation

- Valorisation des cafés réparations créés par la BETA PI : 5 cafés de réalisés avec 125 participants.
- Accompagnement par la communauté de communes et la Beta Pi d'une l'association souhaitant porter le projet de la création d'un café réparation sur SAUZE VAUSSAIS.

Gaspillage alimentaire

- Réalisation d'un guide « STOP au gaspillage alimentaire »,
- Conception de magnets "stop au gaspillage alimentaire et recettes pour accommoder les restes".
- Réalisation d'un groupe de travail avec l'épicerie sociale et les différents partenaires.

Collecte

Pré-collecte des papiers

En 2019, 12 associations de parents d'élèves du territoire ont participé à l'appel à projet sur la pré-collecte papiers. 180 tonnes de papiers ont été collectés.

Caractérisations

4 caractérisations des ordures ménagères ont été réalisées sur les tournées de Brioux, Celles sur Belle, Melle et Chef Boutonne par INDDIGO, cabinet de conseil en développement durable.

Observation / évaluation

- Réalisation de Compta Coût.
- Suivi des indicateurs d'évolution des tonnages.
- Réalisation de la déclaration de l'observatoire régional des déchets.
- Actions correctives à la suite de l'audit sécurité et réglementation des déchèteries.

ÉLÉMENTS A RETENIR
Succès de la vente de composteurs et satisfaction des usagers
Nombreuses pannes des broyeurs
Un broyeur thermique ne suffisant pas pour le développement des actions sur la thématique
La mise en œuvre des actions d'éco-exemplarité et la communication des résultats doivent être développées
Peu de participants aux animations réalisées dans le cadre de la SERD notamment
Peu d'actions en lien avec les déchets de déchèteries
Saturation du poste de l'agent de proximité

LES ENGAGEMENTS A VENIR

Le 22 octobre 2018, le conseil communautaire a approuvé le principe de mise en place du PLPDMA Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le 14 octobre 2019, sur proposition de la commission environnement, les élus ont approuvés la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA et ont adopté le processus d'élaboration de celui-ci.

En conseil communautaire du 17 décembre 2020, les objectifs stratégiques et enjeux du PLPDMA ont été validés, pour une publication et un début de mise en œuvre en juillet 2021.

ÉLÉMENTS A RETENIR
Objectif baisse DMA non atteint
Mise en place PLPDMA nécessite une animation
Élus arrivant en cours d'élaboration du PLPDMA

LES MODALITÉS DE COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES

Moyens

Bacs de regroupement : CDP
Collecte en sacs ou bacs collectif : Mellois
Collecte en bacs individuels regroupés VDB
Collecte en sacs : Cellois

Collecte

En régie
1 fois / semaine
2 fois / semaine :
Centres-villes Melle, Chef-
Boutonne et Sauzé-Vaussais
2 à 3 fois / semaine : les
gros producteurs

Traitement

1. Quai de transfert de Loubeau - Melle
2. Tri mécano biologique Champdeniers - SMITED
3. Centre de stockage de La Loge - SMITED

COLLECTE DES EMBALLAGES EN EXTENSION DES CONSIGNES

Moyens

301 colonnes sur 225 points tri
Cagettes en porte à porte : Melle
Bacs collectifs : La Mothe Saint Héray

Collecte

En régie
1 à 2 fois / semaine : point
tri
1 fois / semaine : porte à
porte et bacs collectifs

Traitement

1. Quai de transfert de SUEZ - Niort
2. Centre de tri SUEZ - Poitiers
3. Repreneurs agréés par CITEO

COLLECTE DU VERRE

Moyens

262 colonnes sur 225 points tri

Collecte

En régie
1 fois / semaine à
1fois/mois

Traitement

Saint Gobain emballages

COLLECTE DU PAPIER

Moyens

233 colonnes sur 225 points tri

Collecte

En régie
1 fois / semaine à 1fois
/mois

Traitement

1. Quai de transfert de SUEZ - Niort
2. Reprise SUEZ



COLLECTE DES BIODÉCHETS

Moyens

Pour gros producteurs en bacs ou sacs compostables fournis : CDP

Collecte

En régie
1 fois / semaine

Traitement

Plateforme de déchets verts de Chef-Boutonne

COLLECTE DES CARTONS

Moyens

Pour commerçants de Melle, la Mothe Saint Héray et Lezay

Collecte

En régie
1 à 2 fois / semaine

Traitement

SMC – Sainte Eanne

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Moyens

Pour les habitants de la CC

Collecte

En régie
2 fois / an

Traitement

Centre de stockage de La Loge – SMITED
Rouvreau Niort

ÉLÉMENTS A RETENIR

Harmonisation des modes de collecte OM et collecte sélective à venir

Collecte des biodéchets ne desservant pas l'ensemble du territoire

Collecte des cartons ne desservant pas l'ensemble du territoire

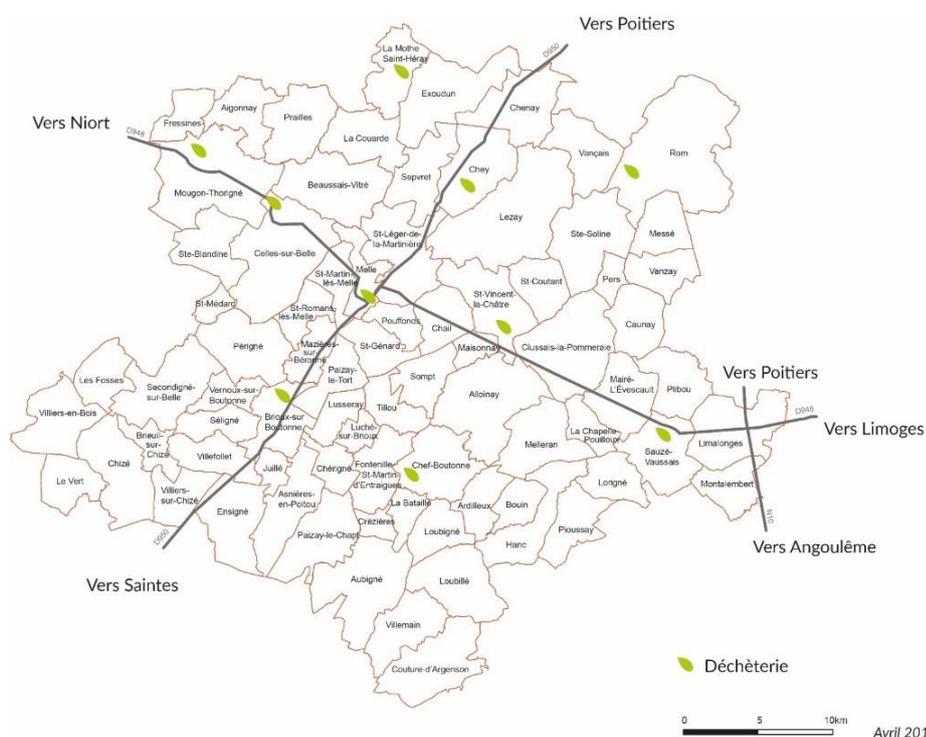
Collecte des encombrants harmonisées en 2020



LES DÉCHÈTERIES

LES LOCALISATIONS

La communauté de communes Mellois en Poitou compte 10 déchèteries.



LES CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Accès aux sites autorisé aux habitants du territoire (professionnels et particuliers).
- ✓ Les utilisateurs de la déchèterie doivent être identifiés par un macaron à apposer sur le pare-brise de leur véhicule.
- ✓ Sur la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne, les particuliers et professionnels doivent être détenteurs d'une carte d'accès.
- ✓ Les professionnels font l'objet d'une facturation de certains de leurs apports et doivent donc être inscrits au préalable auprès de la collectivité.
- ✓ Les tracteurs et véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits. Les apports sont limités à 3m³/jour / matériaux.

LES FILIÈRES DE VALORISATION PAR DÉCHÈTERIE

	Brioux sur Boutonne	Celles sur Belle	Chef Boutonne	Chey	Melle	La Mothe Saint Héray	Mougou	Rom	Sauzé Vaussais	St Vincent la Châtre
Batteries	X	X	X		X	X	X		X	
Bois	X	X	X		X	X	X		X	
Capsules Nespresso	X	X	X		X	X	X		X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartouches d'encre	X	X	X		X	X	X		X	
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	X	X	X		X	X	X		X	
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D3E (Déchets électriques et électroniques)	X	X	X		X	X	X		X	
Encombrants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X		X	X	X		X	
Filtre à huile	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles alimentaires	X	X	X		X	X	X		X	
Huines minérales	X	X	X		X	X	X		X	
Inertes	X	X	X		X	X	X		X	
Lampes - néons	X	X	X		X	X	X		X	
Piles	X	X	X		X	X	X		X	
Plaques de plâtre			X						X	
Plastiques durs	X	X	X				X		X	
Plastiques souples	X		X						X	
Pneus	X		X						X	
Polystyrène	X	X	X		X		X		X	
Radiographies médicales	X	X	X		X	X	X		X	
Textiles	X	X	X		X		X		X	

Le traitement des tout-venants est délégué au SMITED.

La communauté de communes est signataire de divers contrats pour le traitement des déchets de déchèteries avec des prestataires extérieurs ainsi que des éco-organismes tels qu'Eco-DDS, OCAD3E et Eco-mobilier.

Les déchets sont traités en régie ou par conventions avec des agriculteurs.



LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES

La communauté de communes compte 10 décharges sur son territoire : Hanc, Clussais la Pommeraie, St Martin les Melle, Sompt, Tillou, Villemain, St Vincent la Châtre, Paizay le tort, Maisonnay et Chef-Boutonne.

LES PROFESSIONNELS

LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Etablissements par secteur d'activité - effectifs

	non salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	plus de 100 salariés	Total
A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 305,00	155,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1 462,00
B - Industries extractives	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
C - Industrie manufacturière	160,00	41,00	14,00	6,00	2,00	4,00	227,00
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de chaleur	171,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171,00
E - Production et distribution d'eau ; assainissement	22,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00
F - Construction	383,00	118,00	9,00	6,00	2,00	0,00	518,00
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	296,00	133,00	12,00	7,00	2,00	0,00	450,00
H - Transports et entreposage	40,00	17,00	7,00	9,00	1,00	3,00	77,00
I - Hébergement et restauration	140,00	29,00	1,00	0,00	0,00	0,00	170,00
J - Information et communication	48,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,00
K - Activités financières et d'assurance	105,00	25,00	1,00	0,00	0,00	0,00	131,00
L - Activités immobilières	65,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	202,00	31,00	2,00	0,00	0,00	0,00	235,00
N - Activités de services administratifs et de soutien	184,00	20,00	2,00	0,00	0,00	0,00	206,00
P - Enseignement	84,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00
Q - Santé humaine et action sociale	223,00	31,00	4,00	2,00	2,00	0,00	262,00
R - Arts, spectacles et activités récréatives	121,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,00
S - Autres activités de services	155,00	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184,00
Z - NA	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Total	3 705,00	662,00	53,00	31,00	9,00	7,00	4 457,00

La majorité des établissements présents sur le territoire de la communauté de communes sont sans salarié.

Seuls 7 établissements ont plus de 100 salariés. 4 dans l'industrie manufacturière et 3 dans le transport et l'entreposage.

Etablissements par secteur d'activité - effectifs / proportion

	non salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	plus de 100 salariés	Total
A - Agriculture, sylviculture et pêche	35,22%	23,77%	1,89%	3,23%	0,00%	0,00%	32,80%
B - Industries extractives	0,00%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
C - Industrie manufacturière	4,32%	6,29%	26,42%	19,35%	22,22%	57,14%	5,09%
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de chaleur	4,62%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,84%
E - Production et distribution d'eau ; assainissement	0,59%	0,31%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,54%
F - Construction	10,34%	18,10%	16,98%	19,35%	22,22%	0,00%	11,62%
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7,99%	20,40%	22,64%	22,58%	22,22%	0,00%	10,10%
H - Transports et entreposage	1,08%	2,61%	13,21%	29,03%	11,11%	42,86%	1,73%
I - Hébergement et restauration	3,78%	4,45%	1,89%	0,00%	0,00%	0,00%	3,81%
J - Information et communication	1,30%	1,53%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,30%
K - Activités financières et d'assurance	2,83%	3,63%	1,89%	0,00%	0,00%	0,00%	2,94%
L - Activités immobilières	1,75%	0,77%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,57%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,45%	4,75%	3,77%	0,00%	0,00%	0,00%	5,27%
N - Activités de services administratifs et de soutien	4,97%	3,07%	3,77%	0,00%	0,00%	0,00%	4,62%
P - Enseignement	2,27%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,91%
Q - Santé humaine et action sociale	6,02%	4,75%	7,55%	6,45%	22,22%	0,00%	5,88%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	3,27%	0,61%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,80%
S - Autres activités de services	4,18%	4,45%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,13%
Z - NA	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
Total des section NAF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Le principal secteur d'activité dans la communauté de communes est l'agriculture qui représente 32,80%.

Suivent la construction et les commerces à hauteur respectivement de 11,62% et 10,10%.

Etablissements par secteur d'activité - effectifs / proportion effectif

	non salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	plus de 100 salariés	Total
A - Agriculture, sylviculture et pêche	89,26%	10,60%	0,07%	0,07%	0,00%	0,00%	100,00%
B - Industries extractives	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
C - Industrie manufacturière	70,48%	18,06%	6,17%	2,64%	0,88%	1,76%	100,00%
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de chaleur	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
E - Production et distribution d'eau ; assainissement	91,67%	8,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
F - Construction	73,94%	22,78%	1,74%	1,16%	0,39%	0,00%	100,00%
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	65,78%	29,56%	2,67%	1,56%	0,44%	0,00%	100,00%
H - Transports et entreposage	51,95%	22,08%	9,09%	11,69%	1,30%	3,90%	100,00%
I - Hébergement et restauration	82,35%	17,06%	0,59%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
J - Information et communication	82,76%	17,24%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
K - Activités financières et d'assurance	80,15%	19,08%	0,76%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
L - Activités immobilières	92,86%	7,14%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	85,96%	13,19%	0,85%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
N - Activités de services administratifs et de soutien	89,32%	9,71%	0,97%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
P - Enseignement	98,82%	1,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Q - Santé humaine et action sociale	85,11%	11,83%	1,53%	0,76%	0,76%	0,00%	100,00%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	98,80%	3,20%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
S - Autres activités de services	84,24%	15,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Z - NA	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Ensemble des section NAF	83,13%	14,63%	1,19%	0,70%	0,20%	0,16%	100,00%

83,13% des établissements n'ont pas de salariés, multipliant ainsi le nombre d'interlocuteurs potentiels.

ÉLÉMENTS A RETENIR
7 établissements à fort potentiel de sensibilisation
3 secteurs d'activité représentant plus de 50% de l'ensemble des établissements
Plus de 80% d'établissements sans salarié

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Ordures Ménagères et Assimilées

Actuellement, les Ordures Ménagères et Assimilées des professionnels ne sont pas identifiées spécifiquement.

Seul le territoire de l'ex-communauté de communes Cœur du Poitou a mis en place la Redevance Spéciale.

→ La structure tarifaire de cette RS est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition par la collectivité sont proposés en différents volumes, suivant la production des déchets. Ils sont facturés sur leurs contenances nominales.

→ Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.

→ Mode de calcul de la RS = (Nombre de litres mis à disposition x fréquence de collecte hebdomadaire) x Prix au litre - montant de la TEOM (sur justificatif fiscal) *

→ TARIF 2019 de la RS : 0,76€ le litre (pas d'évolution depuis la fusion).

ÉLÉMENTS A RETENIR
RS non présente sur la totalité du territoire
RS considérée comme un levier fort de la prévention des déchets

Déchets de déchèteries

Pour les professionnels, l'accès est également soumis à la présentation du macaron et de la carte d'accès de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Nombre d'entrées de professionnels par déchèteries

	CHEY	MELLE	LA MOTHE	ROM	SAINT VINCENT	CELLES	MOUGON	BRIOUX	CHEF BOUT.	SAUZE VAUS.	TOTAL
2017								2 178	545	618	3 341
2018								1 844	221	676	2 741
2019	1	364	36			27		471	137	914	1 950

Pour les déchèteries, dont nous avons connaissance des données depuis plusieurs années, il semble que le nombre de passage de professionnels soient en baisse hormis pour la déchèterie de SAUZE VAUSSAIS. Pour une meilleure vision de la situation, la mise en place de carte d'accès sur l'ensemble du territoire est nécessaire mais également un suivi des déchets facturés aux professionnels est nécessaire.

L'accès à la déchèterie pour les professionnels est payant pour :

- Gravats :
- Tout venant
- Déchets en mélange
- Déchets verts
- DDS
- Plâtres
- Bois

ÉLÉMENTS A RETENIR
Identification des professionnels apportant leurs déchets en déchèteries
Augmentation des apports de professionnels sur la déchèterie de Sauzé-Vaussais

Collecte des cartons

Comme indiqué P. 12 une collecte des cartons de commerçants a lieu sur certaines communes uniquement.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET PROFESSIONNELS

S'agissant des entreprises, les seules actions réalisées sur l'économie circulaire ont été portées par le SMITED dans le cadre du CODEC.

Au moment de la mise en place de la tarification des professionnels en déchèteries, les professionnels ont été informés de leur existence.

Circul'art

Circul'art est un projet initié par le SMITED dans le cadre de son contrat d'objectifs en partenariat avec la CMA et SOLTENA ayant pour but d'accompagner les artisans dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales et dans l'intégration d'une démarche d'économie circulaire.

- 3 réunions d'informations en 2018 avec 2 artisans participants à chacune
- 5 artisans ont accepté la réalisation d'un pré-diagnostic
- 0 n'a souhaité se mobiliser pour la totalité du projet proposé.

Pacte efficacité matière

Proposé par la CCI, le pacte efficacité matière a pour vocation de former un référent matière dans les entreprises volontaires.

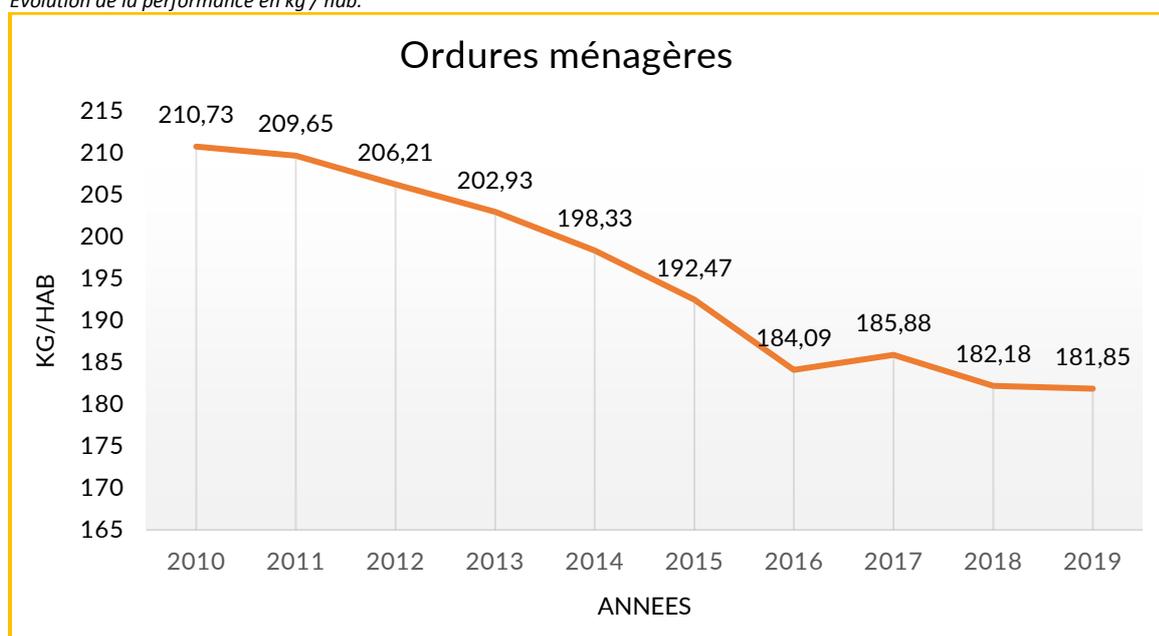
- 12 pré-diagnostic ont été réalisés et un pacte a été mis en place en 2018.
- 0 entreprise du territoire n'a intégré le pacte efficacité matière en 2019.

ÉLÉMENTS A RETENIR
Difficulté de réalisation d'actions avec les entreprises : peu de participants
Pas d'actions initiée directement par la communauté de communes

LES TONNAGES

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Evolution de la performance en kg / hab.



En 2018 la moyenne de la production des OM était de 229 kg/hab. pour la France et de 222 kg/hab. pour la région Nouvelle aquitaine. La communauté de communes Mellois en Poitou a donc une production d'OM inférieure à celles-ci.

Entre 2010 et 2019 on note une baisse de 13,7% des Ordures Ménagères.

Malgré le développement des actions de prévention et la mise en place de l'extension des consignes de tri, depuis 2016 cette baisse s'amoindrie, avec même un pic d'augmentation en 2017 et une baisse de 1,2% en 4 ans.

Evolution des tonnages

	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution 2018/2019	Performance par kg/hab.
OM Brioux	1 271,190	1 276,200	0,39%	197,95
OM Celles	1 930,440	1 930,980	0,03%	155,57
OM Lezay	1 147,360	1 141,970	-0,47%	198,12
OM Melle	2 431,940	2 400,320	-1,30%	195,27
OM Cœur de Poitou	2 046,650	2 062,140	0,76%	178,68
Total	8 827,580	8 811,610	-0,18%	181,85

De 2018 à 2019, on enregistre une baisse de 0.18% des OM.

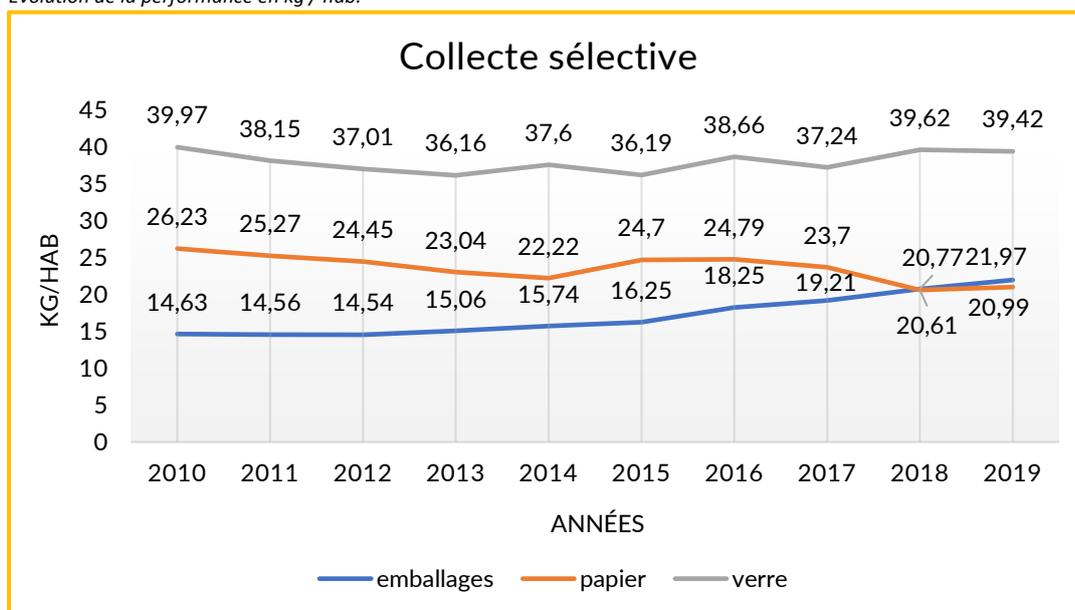
On note une augmentation significative sur le territoire de les ex-communautés de communes Val de Boutonne et Cœur du Poitou.

Les agents de proximité sont intervenus sur le dernier trimestre 2019 sur la commune de Brioux sur Boutonne puis en janvier / février 2020 sur la commune de Chef Boutonne. L'évaluation de ces interventions pourra se faire sur les évolutions 2020.

ÉLÉMENTS A RETENIR
Stagnation de la baisse des OM ces dernières années
Augmentation significative des OM sur certains secteurs du territoire

LA COLLECTE SELECTIVE

Evolution de la performance en kg / hab.



De 2010 à 2019 le tri des emballages a augmenté de 50% alors que celui du papier a baissé de 20%.

La plus forte augmentation du tri des emballages survient après la mise en place de l'extension des consignes de tri en octobre 2016. Cependant, celle-ci aurait dû être beaucoup plus importante au regard des résultats des autres collectivités.

La performance de tri du verre est identique à celle de 2010 alors que des baisses sont intervenues certaines années.

La performance de tri du papier est en baisse de 20% depuis 2010. La quantité de papier présente dans les OM étant équivalente à la moyenne nationale, on peut en déduire que cette baisse fait à la suite des actions de prévention de production de déchets, tel que le STOP PUB.

Ainsi entre 2010 et 2019, la performance en matière de collecte sélective a évolué de 2%.

Après plusieurs années d'augmentation, le refus de tri se stabilise autour des 17%.

En 2018, la performance de tri des recyclables hors verre était de 48 kg/hab. pour la France et de 56 kg/hab. pour la région Nouvelle aquitaine. La communauté de communes Mellois en Poitou est donc en dessous de ces résultats avec une différence plus importante concernant le papier.

Pour le verre la performance est de 35 kg/hab. pour la région et de 32kg/hab. pour la France. La performance de la communauté de communes est donc bien supérieure.

Evolution des tonnages

Tonnages Collecte Sélective	2018	2019	Evolution 2018/2019	Performance par kg/hab.
Ex-CC CDP				
- Emballages	314,580	330,531	5,07%	28,64
- Papier	310,112	316,070	1,92%	27,39
- Verre	508,245	483,910	-4,79%	41,93
Ex-CC VDB				
- Emballages	115,835	124,051	7,09%	19,24
- Papier	144,362	142,840	-1,05%	22,16
- Verre	259,170	241,390	-6,86%	37,44
Ex-CC Celles/Belle				
- Emballages	218,425	231,827	6,14%	18,68
- Papier	206,941	216,745	4,74%	17,46
- Verre	426,715	479,545	12,38%	38,64
Ex-CC Mellois				
- Emballages	357,770	378,291	5,74%	20,95
- Papier	337,155	341,465	1,28%	18,91
- Verre	725,530	705,155	-2,81%	39,05
TOTAL	3 924,840	3 991,820	1,71%	82,38

Au regard des performances de tri, le déploiement de la communication de proximité doit se faire sur l'ex-CC Val de Boutonne, l'ex-CC Celles sur Belle et l'ex-CC du Mellois.

ÉLÉMENTS A RETENIR
Augmentation du tri des emballages non suffisant
Hausse puis stagnation des refus de tri
Augmentation constante des non-conformités sur le papier

LES

LES DÉCHÈTERIES

La fréquentation

Evolution des entrées en déchèteries

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		2018		2019	
								Part	Pro	Part	Pro	Part	Pro
Chey					5 888	6 351	6 050	3 888		3 880		4 387	1
Melle	26 678	28 169	24 043	23 780	22 881	28 538	30 718	23 441		23 394		34 023	364
La Mothe St Heray						8 060	9 572	10 084		9 835		11 167	36
Rom					2 703	3 850	2 914	2 812		2 603		3 140	
St Vincent la Ch.	1 531	1 825	1 645	1 965	2 035	1 539	1 211	1 055		1 236		1 334	
Celles sur Belle												15 224	27
Mougon												18 690	
Brioux sur B.	12 730	13 989	15 087	18 072	17 841	21 339	19 649	17 707	2 178	18 164	1 844	19 445	471
Chef Boutonne		30 573	30 086	30 680	32 142	32 204	34 449	33 142	545	37 553	221	32 610	137
Sauzé Vaussais		30 833	30 478	33 387	35 623	37 623	45 504	51 842	618	60 102	676	64 175	914
TOTAL	40 939	105 389	101 339	107 884	119 113	139 504	150 067	143 971	3 341	156 767	2 741	204 195	1 950
								147 312		159 508		206 145	

En 2019, il y a eu 206 145 passages en déchèteries (particuliers et professionnels) contre 159 508 en 2018. Le comptage sur les déchèteries de Mougon et Celles sur Belle n'a commencé qu'au 1er avril 2019. L'écart entre 2018 et 2019 peut correspondre aux passages sur ces déchèteries mais certainement aussi d'une augmentation de la fréquentation.

On peut noter que les déchèteries font l'objet de comptage manuel (sauf pour Brioux sur Boutonne) des gardiens, ce qui est potentiellement source d'erreur.

La future mise en place de systèmes d'accès (barrière avec comptage automatique comme pour la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne) permettra de mieux refléter la réalité des passages en déchèterie.

Evolution des poids moyens des apports des professionnels en déchèteries

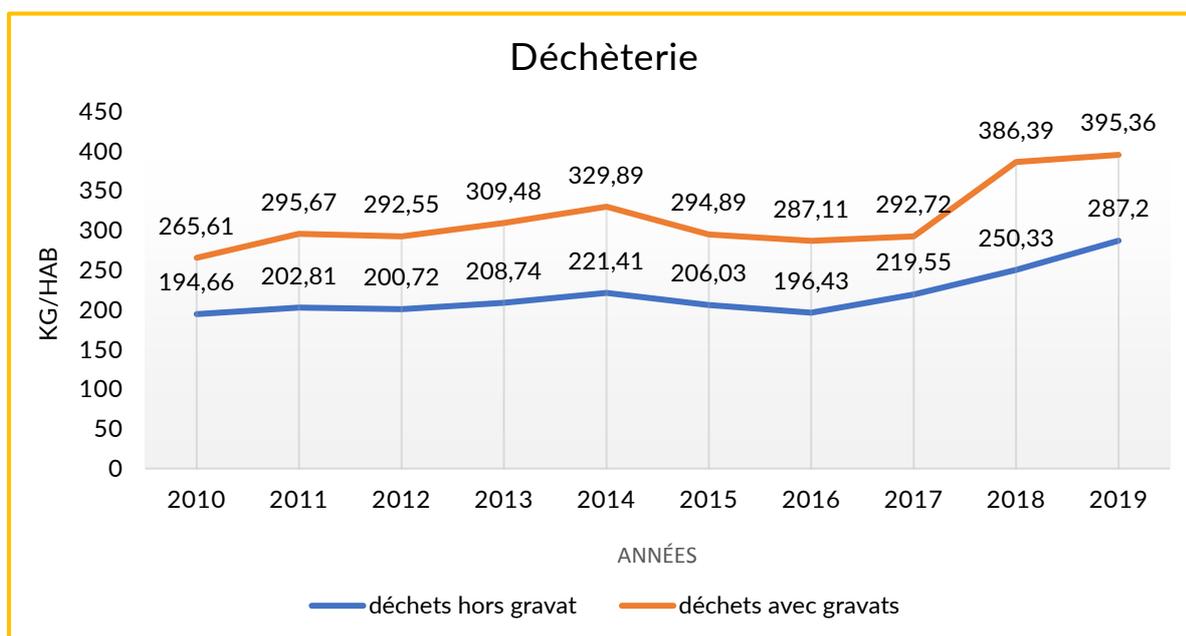
Kg/passages	2016	2017	2018	2019
Chey	62,91	59,08	101,67	104,74
Melle	100,16	126,36	128,07	115,13
La Mothe St Heray	38,24	42,28	54,57	65,82
Rom	83,44	45,58	101,21	65,59
St Vincent la Chatre	21,67	24,89	16,41	26,82
Celles sur Belle				116,62
Mougon				153,38
Brioux sur B.	72,19	68,40	184,88	129,49
Chef Boutonne	68,35	65,03	59,48	80,71
Sauzé Vaussais	57,90	62,11	65,61	46,89
	93,24	96,29	110,50	88,95

Au regard des résultats ci-dessous, il apparaît que les utilisateurs des déchèteries de La Mothe Saint Héray, Rom, Saint Vincent la Chatre, Sauzé-Vaussais, et Chef Boutonne fréquentent les déchèteries pour

des apports beaucoup moins conséquents que les utilisateurs de Melle, Celles sur Belle, Mougon, et Brioux sur Boutonne.

ÉLÉMENTS A RETENIR
Augmentation du nombre de passages en déchèteries
Forte fréquentation dans les déchèteries de Sauzé-Vaussais et Chef Boutonne
Nécessité d'indicateurs plus fiables

Les tonnages



En 2018, la production de déchets en déchèteries était de 180 kg/hab. pour la France et de 231 kg/hab. pour la région Nouvelle aquitaine. La communauté de communes Mellois en Poitou a donc des résultats bien supérieurs.

Malgré une baisse en 2015 et 2016, des déchets de déchèteries (hors gravats), due à une baisse de tonnages des déchets verts, on note une augmentation de 47,6% entre 2010 et 2019 pour ceux-ci et de 49 % en y ajoutant les gravats.

On note que cette évolution est, entre 2018 et 2019, de 14,76% pour les déchets hors gravats et de 2,32% avec gravats.

Evolution des performances en déchèteries par territoire

Kg/hab	2016	2017	2018	2019
Ex VB	209,19	200,59	545,50	380,32
Ex Celles	293,84	303,18	292,92	392,65
Ex Lezayen	104,69	60,07	110,43	111,71
Ex Mellois	282,21	282,21	282,21	282,21
Ex CP	432,29	472,13	540,20	493,46
	288,76	316,23	363,74	378,44

Hors apports directs plate forme Lezay

La production de déchets de déchèteries sur l'ex CC de Cœur du Poitou est bien plus élevée que celle des autres territoires de la communauté de communes.

Il convient d'en identifier les raisons, notamment en réalisant une étude en interne de la typologie de leurs utilisateurs.

Evolution des apports de professionnels en déchèteries par matériaux prioritaires

Kg/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cartons	7,16	7,93	8,06	8,34	7,39	7,82	8,08	8,69	10,44	8,73
Bois A	14,98	23,02	28,60	28,03	29,69	35,56	0,91	0,98	0,75	1,03
Bois B							34,45	29,87	35,37	36,71
Ferraille	16,38	14,75	13,35	12,57	12,78	13,6	16,21	16,94	17,91	18,3
DEEE	2,94	2,92	3,5	3,93	10,71	8,47	10,87	10,26	10,97	11,02
DMS	1,19	1,01	1,39	1,11	1,54	1,25	2,08	1,12	2,24	2,79
Gravats (hors ISDI)	70,95	92,86	91,83	100,74	108,48	88,86	90,68	73,17	136,06	108,08
Mobilier								4,58	5,27	6,76
Tout venant	46,49	47,84	46,28	49,93	48,28	48,38	47,11	44,03	51,15	54,29
Végétaux	103,08	102,44	96,29	102,09	104,12	81,29	67,65	96,06	112,51	143,51

Globalement, les tonnages accueillis en déchèterie sont en augmentation.

Pour les filières les plus importantes, les résultats peuvent être analysés de la façon suivante concernant l'évolution 2018/2019 :

- Tout-venant : une augmentation contenue à hauteur d'environ 6% grâce à un meilleur tri vers les filières bois A et ECO MOBILIER.
- Déchets Diffus Spécifiques : (+24.58%) pouvant être attribuée à la mise en place de l'Eco-organisme Eco-DDS sur tous les sites et de la communication y afférente.
- Inertes : (-20.57%) qui correspondent certainement à la mise en place d'une double tarification pour ce flux concernant les professionnels du territoire et hors territoire.
- Pneus : (-22.63%) Baisse liée au fait qu'un stock en 2018 a été évacué et aux consignes réitérées auprès des gardiens et usagers, à savoir, accepter uniquement les pneus collectés par la filière Aliapur.
- Mobilier : (+28.30%) augmentation liée à une formation effectuée par l'éco-organisme auprès des gardiens.
- Bois : le travail de communication accompli auprès des gardiens et usagers a permis de stabiliser les flux (+3.78% pour le bois B et +37.77% pour le bois A).
- Végétaux : augmentation de 28,01%.

On constate globalement une augmentation positive des flux suivants : ferraille (+2.19%) et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (+0.40%).

A noter que selon les dernières études en la matière, l'augmentation des tonnages de tout venant et déchets verts est majoritairement liée aux conditions d'accès en déchèteries.

ÉLÉMENTS A RETENIR
Augmentation constante des déchets déposés en déchèteries et performances supérieures à la moyenne nationale et régionale
Production des déchets de déchèteries sur le territoire CDP importante
Augmentation importante des tout-venants, DMS et déchets verts
Nécessité de renforcer le contrôle d'accès en déchèteries

LA PLATEFORME DE LEZAY ET DE MOUGON

Plateforme de Lezay

En 2019, la plateforme de compostage de Lezay a accueilli 1 460,36 tonnes de végétaux ainsi que 78 tonnes de pailles provenant du marché aux veaux de Lezay.

Sur ce tonnage, 639,64 tonnes sont issues des déchèteries de Chey, Rom et La Mothe et les 820,72 T restantes des apports directs des particuliers sur le site.

Plateforme de Mougon

En octobre 2018, à la suite de la fermeture des plateformes de déchets verts présentes sur la commune de Thorigné, la communauté de communes Mellois en Poitou a décidé de créer une nouvelle plateforme dans la déchèterie de Mougon afin de pouvoir continuer à accueillir l'ensemble des végétaux apportés par les usagers.

Cette plateforme accueille également les végétaux qui sont collectés sur la déchèterie de Celles-sur-Belle. Deux fois par an, les végétaux sont broyés et récupéré par des agriculteurs qui pratiquent le co-compostage afin d'épandre le produit fini dans les champs.

LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES / DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective

DMA : OMA + déchets de déchèteries

Evolution des performances des DMA

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2010 / 2019	2018 / 2019
OM	210,73	209,65	206,21	202,93	198,33	192,47	184,09	185,88	182,18	181,85	-14 %	- 0,3 %
Emb.	14.63	14.56	14.54	15.06	15.74	16.25	18.25	19.21	20.77	21.97	+ 50 %	+5,8 %
Papier	26.23	25.27	24.45	23.04	22.22	24.7	24.79	23.7	20.61	20.99	- 20 %	+ 1,8 %
Verre	39.97	38.15	37.01	36.16	37.6	36.19	38.66	37.24	39.62	39.42	- 1,4 %	- 0,5 %
OMA	291,56	287,63	282,21	277,19	273,89	269,61	265,79	266,03	263,18	263,63	- 9,6 %	+ 0,2 %
Déchèteries (HG)	194,66	202,81	200,72	208,74	221,41	206,03	196,43	219,55	250,33	287,28	+ 47,6 %	+ 14,8 %
DMA (HG)	486,22	490,44	482,93	485,93	495,30	475,84	462,22	485,58	513,51	550,91	+ 13,3 %	+ 7,3 %
Déchèteries (AG)	265,61	295,67	292,55	309,48	329,89	294,89	287,11	292,72	386,39	395,36	+ 48,8 %	+ 2,3 %
DMA (AG)	557,17	583,30	574,76	586,67	603,78	564,5	552,9	558,75	649,57	658,99	+ 18 %	+ 2,3 %

ÉLÉMENTS A RETENIR

Augmentation constante des DMA

L'OPTIMISATION ET L'HARMONISATION DU SERVICE DÉCHETS

Depuis la fusion, le service déchets de la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets fonctionne selon les pratiques adoptées par les anciennes collectivités.

Alors que l'année 2017 avait été consacrée à l'organisation de la DPGD afin d'assurer la continuité de service auprès des usagers, l'année 2018 a permis la consolidation de cette organisation et a marqué la reprise de la communication de proximité sur la prévention des déchets et le tri ainsi que le lancement du plan d'action du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) de la collectivité.

Aussi, l'objectif principal pour l'année 2019 résidait dans l'harmonisation mais également l'optimisation afin d'augmenter les performances, améliorer la qualité du service et maîtriser les coûts.

C'est dans cette optique qu'a débuté, en janvier 2018, une étude d'harmonisation et d'optimisation du service des déchets financée par l'ADEME.

Cette étude avait pour objectifs la mise en place d'une tarification unique, la plus adaptée au territoire, mais également d'une organisation optimum avec un service adapté à la population et à sa production de déchets.

Les élus ont ainsi validé, en conseil communautaire du 24 octobre 2019, les choix suivants :

- Mise en place de la TEOM pour tout le territoire.
- Collecte des OM et emballages en bacs collectifs avec certains centres-bourg équipés des conteneurs enterrés.
- Optimisation de la dotation en conteneurs papier et verre.

La mise en œuvre progressive de ces nouveaux modes de collectes va débuter au 2^{ème} trimestre 2020.

Les nouveaux modes de collectes associés à l'harmonisation du temps de travail vont engendrer des modifications de planning de collectes.

ÉLÉMENTS A RETENIR

Évolution à la suite de la mise en œuvre des nouveaux modes de collecte

Nouvelle pratique à faire intégrer aux usagers et possibilité d'augmentation des refus

Le service déchèterie a bénéficié d'un audit sur la sécurité et la conformité des équipements par un bureau d'étude qui a permis de déterminer un plan sur 5 ans de mise aux normes des sites. En parallèle, un travail sur l'harmonisation des filières, des horaires et des règlements intérieurs a été mené.

ÉLÉMENTS A RETENIR

Déchèteries lieux de passage des usagers

LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS

LES DÉPENSES

Les prestations extérieures

TEOM

Objets	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Bois	50 422,30	108 829,08	95 870,52
Broyage déchets verts	60 606,14	43 114,67	46 619,60
DDS (SNATI)	54 559,01	62 539,56	54 931,11
Retournement andains	2 607,66	2 045,34	5 230,50
Analyses compost	3 122,15	1 392,83	3 192,20
Chambre d'Agriculture	2 499,00	0,00	2 520,00
Huiles et filtres (VEOLIA)	2 652,01	3 509,95	2 065,00
Gravats	2 880,34	14 652,00	7 770,00
Polystyrène	2 800,00	3 071,20	3 449,60
Evacuation pneus	1 831,46	5 162,80	1 512,00
Cartons	16 576,63	18 724,23	13 785,24
Entretien vêtements de travail	4 014,41	12 360,09	9 949,04
Tri des emballages	168 475,97	180 000,00	188 349,87
Lavage containers	15 439,16	23 543,03	29 424,96
Objet Total prestations	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Bois	16 671,05	39 200,28	36 451,00
Analyses compost	879,18	1 603,98	337,40
Chambre d'Agriculture	2 856,00	2 856,00	2 880,00
Epanchage	5 157,78	11 862,42	0,00
Broyage déchets verts	33 839,84	23 688,49	13 496,86
Retournement andains	3 514,50	2 589,84	5 133,84
DDS (SNATI)	17 390,61	29 843,48	14 883,82
Gravats	5 831,98	8 280,87	6 817,09
Cartons	1 985,28	4 476,85	3 446,52
Huiles	914,40	950,40	589,60
Poitou Polystyrène	3 123,20	4 268,00	4 144,80
Entretien vêtements de travail	628,26	2 744,44	4 784,16
Tri des emballages (SUEZ)	47 232,53	48 832,36	53 123,82
Total prestations	140 024,61	181 197,41	146 088,91

ÉLÉMENTS A RETENIR

Augmentation constante des coûts à la tonne de traitement des déchets

Tri du papier imposé pour le T4 2020

Le traitement des Ordures Ménagères

TEOM

Objets	Contribution TTC 2017	Contribution TTC 2018	Contribution TTC 2019
Administration 2019	56 404,00	51 669,00	52 355,94
	39 772 hab.	39 862 hab.	78%
Objets	Participation 2017 TTC	Participation 2018 TTC	Participation annuelle TTC
Contributions 2019	1 169 550,00	1 098 410,00	1 116 678,20
	114,50 € HT/tonnes		

REOM

Objets	Contribution TTC 2017	Contribution TTC 2018	Contribution TTC 2019
Administration 2019	17 441,00	16 058,00	14 767,06
	12 361 hab.	12 362,00	22%
Objets	Participation 2017 TTC	Participation 2018 TTC	Participation 2019 TTC
Contributions 2019	324 813,00	312 608,00	314 959,70
	114,50 € HT/tonnes		

ÉLÉMENTS A RETENIR

Augmentation annoncée des coûts à la tonne du traitement des OM

LES RECETTES

La tarification

De 2017 à 2019, sur la communauté de communes deux modes de tarification étaient appliqués selon les pratiques de communautés de communes fusionnées :

- TEOM : sur le territoire des ex-communautés de communes Cœur du Poitou, du Mellois et Val de Boutonne.
- REOM : sur l'ex-communauté cantonale de Celles sur Belle.

→ TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation et du taux déterminé par la collectivité en charge de la gestion des déchets, la communauté de communes Mellois en Poitou sur notre territoire.

→ REOM

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée en fonction du service rendu et de manière à couvrir entièrement les charges du service déchets. Sur l'ex-territoire de la communauté cantonale de Celles sur Belle, son montant était le même pour chaque ménage donc sans lien avec le service rendu.

→ Redevance spéciale

Comme exposé P.15, seul le territoire de l'ex-communauté de communes Cœur du Poitou a mis en place la Redevance Spéciale et celle-ci y est encore appliquée.

→ Tarification des professionnels en déchèteries
 Les éléments concernant la tarification des professionnels en déchèteries sont présents P.16.

Modalités de financement

→ TEOM

Objets		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
TOTAL TEOM		4 381 839,51	4 575 871,63	4 580 621,00
DMA	Produit de la TEOM	3 390 976,00	3 460 505,00	3 532 405,00
	OP d'ordre	28 516,04	28 165,40	28 165,40
	Remboursement autres redevables	3 275,59	78 962,26	85 706,83
	Subvention CODEC / étude optimisation		98 297,00	62 905,00
OM	Ventes composteurs	1 500,00	2 110,00	7 681,00
	Soutien métaux	14 639,11	7 373,23	5 573,80
	Produits exceptionnels	125 897,77		
	Redevance spéciale (ex CC Coeur du Poitou)	20 775,24	17 026,66	15 820,60
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	80 782,21	99 975,31	54 968,05
	Location broyeurs	1 070,00	870,00	2 830,00
	Pro ISDI et déchèteries	37 285,93	26 316,16	52 783,53
	Cartes déchèteries	90,00	110,00	40,00
	OCAD3E	24 158,66	35 543,32	26 045,22
	Eco-DDS	1 335,22	1 634,85	4 885,72
	Eco-mobilier	23 619,01	43 390,39	32 908,90
CS	Revente matériaux collecte sélective	157 808,24	211 739,90	190 917,93
	CITEO Papier	41 765,22	42 389,61	41 299,32
	Produits exceptionnels		5 956,61	
	CITEO	428 345,27	415 505,93	435 684,70

→ REOM

Objets		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
TOTAL REOM		985 418,79	1 005 089,34	1 079 724,49
DMA	Produit de la REOM	786 686,29	772 120,68	869 419,58
	Produits exceptionnels	7 249,60	4 148,00	
	Remboursement autres redevables	348,67	4 571,17	11 152,81
OM	Soutien métaux	3 437,78	2 316,01	
Déchèteries	Revente matériaux déchèteries	15 700,38	33 376,24	11 798,49
	Pro ISDI et déchèteries			653,74
	OCAD3E	8 824,54	12 203,51	12 956,27
	Eco-DDS			1 846,00
	Eco-mobilier			6 354,36
CS	Revente matériaux collecte sélective	41 888,32	61 193,60	42 329,80
	CITEO Papier	12 178,01	11 186,17	11 648,52
	CITEO	109 105,20	103 973,96	111 564,92

ÉLÉMENTS A RETENIR

Tarification mal comprise par les usagers

Tarification harmonisée au 1^{er} janvier 2020

Baisse constante du prix de revente des matériaux

LE COUT DES SERVICES

Extraction matrice compta-coût

		2017	2018	2019
Coût complet	OMR	2 373 617,12 €	2 208 889,97 €	2 112 730,22 €
	Verre	163 908,99 €	126 015,14 €	154 828,69 €
	Recyclables secs hors verre	600 478,65 €	647 568,39 €	714 398,20 €
	Déchets de déchèteries	1 445 147,29 €	1 648 090,48 €	1 724 471,02 €
	Inertes	31 482,31 €	64 685,17 €	69 361,53 €
	Professionnels	79 868,03 €	53 080,33 €	49 675,40 €
	Gestion du passif	3 280,57 €	1 317,27 €	1 925,24 €
	TOTAL	4 697 782,96 €	4 749 646,75 €	4 827 390,30 €
Coût complet / tonne	OMR	263,53 €	250,23 €	239,77 €
	Verre	90,83 €	65,64 €	81,06 €
	Recyclables secs hors verre	288,80 €	322,95 €	1 228,52 €
	Déchets de déchèteries	135,83 €	147,01 €	130,60 €
	Inertes	- €	- €	- €
	Professionnels	1 782,77 €	402,73 €	8 421,16 €
	Gestion du passif	0,14 €	0,05 €	0,07 €
	TOTAL	197,93 €	194,44 €	184,72 €
Coût complet / habitant	OMR	49,55 €	45,59 €	43,60 €
	Verre	3,42 €	2,60 €	3,20 €
	Recyclables secs hors verre	12,54 €	13,36 €	14,74 €
	Déchets de déchèteries	30,17 €	34,01 €	35,59 €
	Inertes	0,66 €	1,33 €	1,43 €
	Professionnels	1,67 €	1,10 €	1,03 €
	Gestion du passif	0,07 €	0,03 €	0,04 €
	TOTAL	98,07 €	98,02 €	99,62 €
Coût aidé HT	OMR	2 326 479,47 €	2 168 490,34 €	2 068 384,94 €
	Verre	105 476,43 €	45 222,98 €	86 124,32 €
	Recyclables secs hors verre	177 419,71 €	36 217,75 €	45 902,73 €
	Déchets de déchèteries	1 075 040,10 €	1 325 571,07 €	1 566 914,57 €
	Inertes	31 482,31 €	64 685,17 €	69 361,53 €
	Professionnels	64 099,20 €	37 885,48 €	2 599,53 €
	Gestion du passif	3 280,57 €	1 317,27 €	1 925,24 €
	TOTAL	3 783 277,79 €	3 606 954,56 €	3 864 592,86 €
Coût aidé HT / tonne	OMR	258,30 €	245,65 €	234,73 €
	Verre	58,45 €	23,56 €	45,09 €
	Recyclables secs hors verre	85,33 €	18,06 €	83,88 €
	Déchets de déchèteries	101,04 €	118,24 €	118,66 €
	Inertes	- €	- €	- €
	Professionnels	1 463,45 €	289,64 €	651,83 €
	Gestion du passif	- €	- €	- €
	TOTAL	159,15 €	147,02 €	147,88 €
Coût aidé HT / habitant	OMR	48,57 €	44,75 €	42,69 €
	Verre	2,20 €	0,93 €	1,78 €
	Recyclables secs hors verre	3,70 €	0,75 €	0,95 €
	Déchets de déchèteries	22,44 €	27,36 €	32,34 €
	Inertes	0,66 €	1,33 €	1,43 €
	Professionnels	1,34 €	0,78 €	0,76 €
	Gestion du passif	0,07 €	0,03 €	0,04 €
	TOTAL	78,98 €	74,44 €	79,75 €

Le coût de la gestion des déchets de la communauté de communes est inférieur à la moyenne nationale pour les territoires puisque celle-ci était de 85€/hab. en 2018 pour 78,98€ sur la communauté de communes.

ÉLÉMENTS A RETENIR

Selon les dernières études, les tout-venants et les déchets verts représentent généralement les 2/3 des charges techniques des déchets

LA CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le 9 et 10 décembre 2019, les Ordures Ménagères des secteurs de Celles-sur-Belle, Melle, Chef-Boutonne et Brioux-sur-Boutonne ont été caractérisées.

Cette campagne de caractérisation fait partie d'un ensemble de campagne de caractérisation des OMR des collectivités adhérentes du SMITED, avec pour objectifs de permettre :

- Aux collectivités adhérentes du SMITED de connaître la composition de leurs OMR.
- Au SMITED de connaître, par collectivité adhérente, la qualité des OMR entrant dans l'unité de valorisation.

LES CATÉGORIES PRINCIPALES

Par extrapolation, les résultats de la caractérisation peuvent être exprimés en kg/hab./an.

La poubelle annuelle de la communauté de communes pèse environ 182kg, dont 104 kg représentés par les 3 catégories suivantes :

- 42 kg de plastiques
- 36 kg de textiles sanitaires
- 26 kg de déchets putrescibles.

Comparaison avec les données nationales (données 2017 et mise à jour 2018) :

- Une proportion moitié moins importante de déchets putrescibles (14,4% pour la CCMP contre 30,9% à l'échelle nationale),
- Une proportion équivalente de papiers, (19,6kg/hab.)
- Une proportion plus importante de cartons (8,7% pour la CCMP contre 5,7% à l'échelle nationale), (15,9kg/hab.)
- Deux fois plus de composites (produit solide comportant au moins deux constituants distincts réunis par un matériau de liaison) pour la CCMP (3,8% contre 1,7% à l'échelle nationale),
- Plus de textiles sanitaires pour la CCMP (20,0% contre 14%),
- Plus de plastiques pour la CCMP (22,9% contre 15%),
- Une proportion plus importante de métaux (5,3% pour la CCMP contre 2,9% à l'échelle nationale),
- Moins de verre pour la CCMP (4,1% contre 5%).

ÉLÉMENTS A RETENIR

En comparaison avec les données nationales, proportion de déchets putrescibles moitié moins importantes dans les OM

Présence importante des textiles sanitaires identifiée et jusqu'à présent pas d'action spécifique sur le sujet

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

Nature des déchets compostables présents dans les OMR :

- 61% de déchets alimentaires (13kg/hab.)
- 32% de produits alimentaires non consommés (6,8kg/hab.)
- 7% de déchets de jardin (1,6kg/hab.)

ÉLÉMENTS A RETENIR

Marge de manœuvre encore importante sur le gaspillage alimentaire

LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables (y compris l'extension des consignes de tri) constituent presque la moitié (46%) des OMR de la CCMP, d'après les résultats de la caractérisation.

Près du tiers de ce gisement recyclable est constituée de plastiques.

- Papiers 19,6kg/hab.
- Cartons : 15,9kg/hab.
- Composites : 6,7kg/hab.
- Plastiques : 18,9kg/hab.
- Métaux : 7,6kg/hab.
- Verre : 4,7 kg/hab.

TOTAL : 83,4 kg/hab.

ÉLÉMENTS A RETENIR

Déchets recyclables présents dans les OM en très grande quantité

LES DÉCHETS DÉTOURNABLES

Les déchets détournables constituent 5% des OMR de la CCMP, d'après les résultats de la caractérisation.

Les trois cinquièmes de ce gisement détournable sont des textiles.

- Textiles 5,3 kg/hab.
- Chaussures 0,5 kg/hab.
- Métaux ferreux et non ferreux 2,1 kg/hab.
- Déchets médicaux 0,8 kg/hab.
- Déchets dangereux (hors déchets médicaux) 0,8 kg/hab.
- Petits Appareils Electroménagers 0,2 kg/hab.

TOTAL 9,7 kg/hab.

ÉLÉMENTS A RETENIR

Textiles présents en grande quantité dans les OM

Dangerosité liée à la présence des déchets médicaux dans les OM

LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Les déchets résiduels constituent 35% des OMR de la CCMP, d'après les résultats de la caractérisation. La moitié de ce gisement résiduel est constitué de textiles sanitaires (couches bébé, papiers souillés et autre fraction hygiénique). En particulier, le tiers du gisement résiduel est constitué de papiers souillés.

- Autres putrescibles 0,9 kg/hab.
- Couches bébé 6,5 kg/hab.
- Autre fraction hygiénique 7,7 kg/hab.
- Fraction papiers souillés 22,3 kg/hab.
- Sacs poubelle 8,1 kg/hab.
- Autres plastiques 4,6 kg/hab.
- Emballages en bois 0,4 kg/hab.
- Autres combustibles 2,9 kg/hab.
- Autres verres 2,8 kg/hab.
- Incombustibles 3,5 kg/hab.
- Éléments fins 4,2 kg/hab.

TOTAL 63,9 kg/hab.

LA SYNTHÈSE

65% des OMR soit 118kg/hab. sur le territoire de la CCMP sont valorisables, parmi lesquelles :

- 12% de déchets compostables (21kg/hab.)
- 46% de déchets appelés par la collecte sélective (dont 17% depuis l'extension des consignes de tri) (83 kg/hab.)
- 5% de déchets détournables en déchèterie ou par des filières spécifiques (10 kg/hab.)
- 2% de produits alimentaires non consommés sous emballages (4 kg/hab.)

ÉLÉMENTS A RETENIR

Une importante baisse des OM est possible

La présence des déchets non assimilés à ceux des ménages et dangereux d'un point de vue hygiénique